

celle du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT).

Du point de vue canadien, la Conférence d'examen a été un grand succès pour les questions liées à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, les échanges commerciaux et les garanties. Le Canada a joué un rôle dynamique dans la formulation des modalités relatives aux garanties pleinement applicables comme condition préalable à l'approvisionnement nucléaire, et son intervention a été fortement appuyée.

En outre, notre pays a proposé d'élargir la portée du contrôle des exportations de matériel nucléaire de façon à inclure le tritium — matériau nécessaire à la détonation d'engins nucléaires qui n'est pas encore assujéti au contrôle international des exportations. La Conférence s'est accordée sur des termes exigeant que "des consultations aient lieu entre les États assez tôt pour permettre la coordination adéquate du contrôle des approvisionnements et exportations" relativement au tritium et à d'autres matériaux et équipements. Le Canada a l'intention de poursuivre ses efforts en vue d'établir des directives internationales pour le contrôle des exportations de tritium, et ce dans un avenir prochain.

Autre évolution bien accueillie, les parties ont cherché à étudier les moyens d'élargir l'application des garanties dans les États dotés d'armes nucléaires, et d'obtenir une division plus nette entre les activités pacifiques et militaires des installations nucléaires de ces États. Il a également été convenu de lancer un appel à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin qu'elle use de tous ses droits et, notamment, de celui qui l'habilite à effectuer des inspections par mise en demeure pour clarifier toute question de conformité au Traité.

À la Conférence d'examen, le ton était constructif et consensuel pour presque toutes les questions liées aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Les participants ont réaffirmé les objectifs de l'Article IV du TNP, surtout pour ce qui est d'encourager les parties au TNP à se vouer autant que possible au transfert de technologie et d'équipements nucléaires à des fins pacifiques. Le rapport du comité, qui se penchait sur les applications pacifiques, a reconnu les besoins particuliers des pays en développement et a réitéré qu'il serait souhaitable d'accorder la préférence aux signataires du Traité pour ce qui est des transferts de tech-

nologie nucléaire à des fins pacifiques.

Comme plusieurs observateurs s'y attendaient, l'aspect désarmement du TNP (Article VI) a constitué la question la plus difficile à résoudre. Le Canada a activement participé à toutes les délibérations relatives à l'Article VI. La délégation canadienne préconisait un examen équilibré de l'évolution du désarmement depuis 1985. Cela équivalait à admettre les progrès sans précédent vers le désarmement nucléaire, ainsi que les excellentes perspectives d'obtenir des réductions considérables des forces conventionnelles dans les mois à venir. Par la même occasion, le Canada reconnaissait qu'il restait beaucoup de chemin à faire avant d'atteindre les objectifs de désarmement énoncés dans l'Article VI.

Les derniers jours de la Conférence, les négociations ont pris une allure marathonnienne comme on tentait d'arriver à un consensus sur les questions touchant à l'Article VI. Bien que l'on s'accorde sur bien des points, les divergences d'opinion — surtout sur la question d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires — se sont avérées insurmontables. Le président de la Conférence a fait une dernière tentative en vue d'obtenir un document définitif en proposant une série de dispositions sur l'Article VI qui résumaient ces divergences. Son initiative n'a pas abouti, car une des délégations, le Mexique, s'est opposée à l'adoption d'un tel compromis.

Le Canada et nombre d'autres pays ont été déçus du fait que la Conférence d'examen n'ait pu établir un document définitif. Cependant, de l'avis du Canada, le consensus atteint quant à la pleine application des garanties, aux contrôles imposés sur le tritium et à d'autres questions connexes suppose un ferme engagement de la part des signataires du TNP en vue de renforcer le régime de non-prolifération. Le Canada poursuivra ses initiatives dans ces domaines.

Au chapitre du désarmement, les approches divergentes ont fait écho des écarts d'opinion parmi les États sur des questions clés comme la manière de viser l'objectif du traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Canada estime que si les parties au TNP doivent respecter les approches formulées par chacune d'elles, elles ne peuvent permettre que ces divergences empiètent sur le fait qu'un TNP solidement ancré favorise la sécurité de toute la communauté internationale. ■

## Allocution canadienne à la Conférence d'examen du TNP

*Voici des extraits de l'allocution prononcée par Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, à la séance d'ouverture de la Conférence d'examen du TNP, le 24 août à Genève.*

Le Canada se présente à cette importante conférence d'examen avec la certitude qu'ensemble, nous saurons donner plus de crédibilité et de poids au Traité de non-prolifération et donner un nouvel élan à notre recherche collective d'un monde sans armes nucléaires, où règnent la paix et la sécurité. Nous estimons que les progrès qui ont marqué les relations internationales depuis notre dernière rencontre, notamment dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, sont tout à fait propices au succès de nos travaux...

Le TNP est le pivot du régime international de non-prolifération nucléaire. Il s'agit d'un outil qui, comme son nom l'indique, sert à bloquer la prolifération horizontale des armes nucléaires et établit un cadre pour le désarmement, aussi bien général que nucléaire. Par ailleurs, il renforce le rôle que jouent les garanties de l'AIEA sur le plan de la vérification et contribue à maintenir le caractère pacifique de la coopération et du commerce nucléaires internationaux. Le TNP est donc indispensable à la paix, à la sécurité et au bien-être économique du monde moderne.

Le Canada a été un acteur de premier plan en matière de non-prolifération, de garanties et de coopération nucléaire. Il est donc normal qu'il veuille réaffirmer ici les réalisations du Traité dans ces domaines et exhorter les autres parties à prendre des engagements plus fermes envers certains objectifs, d'une part pour que le Traité bénéficie d'un meilleur appui et, de l'autre, pour encourager, dans la mesure du possible, l'adhésion des pays qui ne sont pas pleinement conscients des avantages du Traité. Ardent défenseur du TNP, le Canada entend collaborer étroitement avec les autres États ici présents en vue de renforcer et d'améliorer ces éléments du Traité.

Le Canada attache également